

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(15\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 14 décembre 1874](#)

Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 14 décembre 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 2 p. (387r, 388v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 14 décembre 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47969>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [14 décembre 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [André, Eugène \(1836-\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

Résumé Sur l'affaire de Rivière. Godin fait un historique de l'affaire qu'on peut suivre dans la correspondance confiée à Larue : en juin 1874, il a passé une annonce dans les journaux pour offrir un emploi de chef d'atelier des travaux de décoration sur émail ; de Rivière a demandé de venir à Guise pour 300 F par mois et il était entendu que ses frais de déplacement ne seraient pas pris en compte ; de Rivière s'est logé au Familistère puis a fait venir sa femme et est allé loger en ville ; de Rivière a dit à Eugène André qu'il n'était pas sûr de rester dans l'usine ; Godin lui a fait savoir qu'en raison de ses prétentions, il devrait le remplacer ; de Rivière a été régulièrement averti. Godin en conclut que de Rivière est de mauvaise foi et sous l'influence de personnes qui redoutent d'être accusées de contrefaçon. Godin demande à Eugène André de prévenir Larue qu'il ferait appel de la plus petite condamnation à son encontre. Dans le post-scriptum Godin suppose que Larue comprendra que si de Rivière se prive de ses appointements à l'usine, c'est qu'il est payé par d'autres pour lui faire un procès.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre rédigée sur un feuillet de quatre pages. Les pages de la lettre sont copiées dans l'ordre suivant : 4, 1, 2, 3.

Mots-clés

[Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Larue, Édouard \(1828-1902\)](#)
- [Rivière, de \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

affaire, je serais disposé à
interpréter appel de la plus
petite condamnation qui
pourrait être prononcée contre
moi, car il y a là des ma-
nœuvres odieuses contre
lesquelles je dois sérieusement
régister.

Je vous renvoie le mémoire
que vous m'avez communiqué
qui, vous comprendrez,
d'après ce que je viens de dire
le motif des suppressions que
j'y ai faites.

Adieu, si vous prie mes
meilleurs sentiments.

Edouard

M. Larue comprendra que puisque
il m'a été prouvé volontairement
de ses appointements à Genève, il
en a été quitte qui le paient
pour me faire un procès, car
de vouloir à la fois de son
travail.

Vernilles 14 L^e 94

Cher Monsieur Cendres,

Il faut bien se donner de
garde de faire entrer dans les
débat du procès des questions
inutiles. Les éléments du
procès sont dans la corres-
pondance que vous aurez remise
à M. Larue, et ils se résument
ainsi :

- 1^o En juin dernier, j'ai fait
annoncer dans les journaux que
j'avais besoin d'un chef d'atelier
pour diriger ~~un atelier~~ des
travaux de décoration sur émail.
M. de Beikère a été au nombre
des candidats qui se sont offerts.
- 2^o Il a demandé à venir à
Genève à raison de 500^{fr} par mois.

et il a été entendu que je
ne me chargeais en aucun
façon d'aucun frais de
déplacement.

3^e M de Rivière est allé à Guis
et mon fils l'a mis au courant
du travail qu'il avait à faire.

4^e M de Rivière s'est d'abord logé
au Familistère. Quelque temps
après il a fait venir sa femme
et s'est allé demeurer en ville.

Il est donc très inconcevable
de prétendre que c'est moi qui
l'ai engagé à faire cela.

5^e M de Rivière a manifesté
à M Devès la pensée qu'il
n'était pas certain de rester
dans l'usine; qu'il désirait
que sa position soit avancée.
M Gaden en fut prévenu
et il fit venir M de Rivière
pour savoir ce que cela
signifiait puisqu'il n'avait

été question de rien de semblable
entre eux à Versailles.

6^e Des conversations qui eurent
lieu à ce sujet ne purent aboutir
à une entente, et M Gaden crut
devoir prévenir M de Rivière
qu'en raison de ses prétentions,
il devrait le remplacer.

7^e M de Rivière a été régali-
èrement averti, et les prétentions
qu'il élève aujourd'hui, émanent
de la plus insignifiante manière.
Il ne doit être dû rien aujourd'hui
qu'un instrument de personnes
qui ont intérêt à me faire faire
de mauvaises chicanes, parce
qu'ils se sentent sous une
sous le coup d'une contre-attaque
prochaine.

Dites à M Darce... ne faites
remettre lui cette lettre pour
lui faire savoir que son attente